



+ 50 km/h est-ce que je dois signer ma suspension

Par **Mika31**, le **25/12/2012** à **22:40**

Bonjour,

Ce dimanche matin, à 5 h 30, ma compagnie me donne une course pour que le client aille à l'aéroport mais l'adresse est fautive et me rappelle. Je me rends vite à son domicile pour qu'il ne rate pas son avion. Malheureusement, je me fais prendre à 114 km/h au lieu de 50. Montrant la preuve à l'agent, j'ai même appelé le client devant lui, il ne veut rien entendre : retrait du permis immédiat sur le champ.

Le lendemain même il m'appelle pour me dire que le préfet me suspend 4 mois et que je dois venir impérativement signer les papiers et que, même si je ne peux pas, qu'il viendra me les amener.

Ma question : est-ce que je dois y aller ? Je vais faire appel à Maître Éric **XXXXXXXX**, expert de la récupération de permis, mais avec ses périodes de fêtes, il n'est libre que la semaine prochaine, en espérant qu'il me trouve une faille.

Merci de me répondre.

Par **Tisuisse**, le **26/12/2012** à **11:15**

Bonjour,

C'est à Me E de C... d'étudier votre dossier et de vous conseiller puisque vous le payer (très cher) pour ça..